

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,
LE MARDI 7 FÉVRIER 2023 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Décret de la population 2023 (information)
 - 5.3 Finance :
 - 5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 11 janvier 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.3.4 Rapport de la situation financière au 31 janvier 2023 (dépôt)
 - 5.4 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.4.1 Dépôt et avis de motion - Règlement 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257 (résolution)
 - 5.5 Employés municipaux
 - 5.5.1 Début d'un stage (résolution)
 - 5.5.2 Programme Emplois été Canada – Entériner le dépôt d'une demande d'aide financière (résolution)
 - 5.5.3 CCHSF - Formation en RH (résolution)
 - 5.6 Nomination représentant : Mise à jour du plan d'intervention sur le réseau routier local (PRILL) (résolution)
 - 5.7 Hôtel de Ville – Cuisine : entériner l'achat d'un évier et robinet (résolution)
 - 5.8 Programme PRABAM – Estimation station épuration (résolution)
 - 5.9 Démarches pour certification Municipalité amie des aînés – Comité de suivi (résolution)
 - 5.10 Création d'un Conseil jeunesse (résolution)

- 5.11 ADMQ – Congrès annuel 2023 – participation de la directrice générale (résolution)
 - 5.12 Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François - Demande d'appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre (résolution)
 - 5.13 Lettres de remerciement (résolution)
 - 5.14 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : janvier 2023
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Bonus 2022 – Rapport évaluation et remise (résolution)
 - 6.2 Rapport annuel – Schéma de couverture de risques (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Tracteur John Deer : entériner les réparations (résolution)
 - 7.2 Demande d'estimation pour réalisation des plans pour la conception d'une virée pour le transport scolaire sur la rue Hope (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Poste de chlore : Remplacement de la pompe de chlore défectueuse (résolution)
 - 8.2 Demande d'estimation pour l'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'approvisionnement en eau potable (résolution)
 - 8.3 Écocentre mobile – Date (résolution)
 - 8.4 Formation sur la manipulation des RDD (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
- 9.1 Demande aide financière – FRR - 4 – Entretien de la piste de ski de fond (résolution)
 - 9.2 Demande aide financière – FRR - 4 – Projet dalle de béton pour patinoire (résolution)
 - 9.3 Dossier : 21 rue Hope - Transmission des frais de nettoyage – Délai pour paiement (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Remise des sommes prévues aux prévisions budgétaires 2023 aux organismes à but non lucratif
 - 10.1.1 Bibliothèque municipale (résolution)
 - 10.1.2 L'Événement (résolution)
 - 10.1.3 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
 - 10.1.4 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)
 - 10.1.5 Cœur Villageois (résolution)
 - 10.2 Aide financière – Organisme responsable du camp de jour (résolution)
 - 10.3 Plaisirs d'hiver : Autorisation pour glissade sur la rue Coleman (résolution)
 - 10.3.1 Demande pour arrêt de déneigement pour la préparation de la glissade (résolution)
 - 10.4 Entretien et réparation bâtiment « Le Petit Écossais » (résolution)
 - 10.5 Service d'animation estival - Création organisme à but non lucratif : camp de jour (résolution)
 - 10.5.1 Nomination de délégués (résolution)
 - 10.5.2 Entériner la demande d'Emploi Canada Été (résolution)
 - 10.5.3 Affichage pour embauche coordonnateur et animateurs (résolution)
 - 10.5.4 Gestion des paies par la Ville de Scotstown (résolution)
 - 10.6 Cœur villageois – Demande de paiement de factures (résolution)
 - 10.7 Travaux pour le local du sous-sol : demandes d'estimations (résolution)

10.8 Entériner – Demande de subvention Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION (résolution)

11. Correspondance, points ajoutés depuis l’atelier et varia

11.1 École St-Paul – Carnaval 3 mars 2023 (résolution)

11.2 Frais pour déplacement (résolution)

11.3 _____

11.4 _____

11.5 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l’ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu’aux personnes présentes dans l’assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l’ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2023-02-046

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l’ordre du jour remis est modifié pour l’ajout du point suivant :

11.3 Circonscription électorale fédérale (information)

L’ordre du jour modifié est accepté.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 (résolution)

2023-02-047

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point soit reporté à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, répond aux questions des gens présents dans l’assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, indique que le fonctionnement de la MRC est étudié par les maires siégeant au conseil des maires.

Une rencontre du comité de la route 257 est prévue au cours des prochains jours et il sera question des travaux de voirie sur la rue Albert à Scotstown.

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

. Madame Cathy Roy, conseillère, donne les explications au sujet de l'activité Plaisir d'hiver qui aura lieu samedi 11 février 2023 et la glissade sur la rue Coleman.

. Madame Elisabeth Boil, conseillère, explique que le travail amorcé pour la démarche MADA est presque terminé.

. Monsieur Martin Valcourt, conseiller, indique que les réparations sur le tracteur John Deer ont été effectuées.

5.2 Décret de la population 2023 (information)

Selon le décret de la population reçu de la MRC du Haut-Saint-François au cours des derniers jours, la population de Scotstown augmente :

Population des années :	2011	559 population
	2012	550 population
	2013	538 population
	2014	532 population
	2015	523 population
	2016	518 population
	2017	503 population
	2018	489 population
	2019	452 population
	2020	479 population
	2021	498 population
	2022	485 population
	2023	512 population

5.3 Finance :

5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 11 janvier 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2023-02-048

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 818,09 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Ressorts Robert	LSHLC : diesel exhaust fluid 9,46L (urée)	458,75 \$
Alarme Rive-Sud	Vérification système caméra : garage et Petit Écossais	88,25 \$
Alarme Rive-Sud	Vérification système caméra : garage et Petit Écossais	87,09 \$
Registraire des entreprises - Services Québec	Demande constitution : Camp de Scotstown - Hampden	184,00 \$
	TOTAL :	818,09 \$

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Etienne Richard Moisan	Entret. Patinoire – Sem. finissant 7-01-2023	400,00 \$
Hydro-Québec	Bloc sanitaire Parc Walter MacKenzie	168,64 \$
Hydro-Québec	Pompe pompage - 64 ch. Victoria Est	37,90 \$
Hydro-Québec	Station épuration	962,13 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 5 rue des Peupliers	36,60 \$
Hydro-Québec	Poste pompage principal - 2 ch. Victoria Est	786,56 \$
Marché Désilets	Papier hygiénique et brun	276,37 \$
Etienne Richard Moisan	Entret. Patinoire – Sem. finissant 14-01-2023	400,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-11	286,84 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-11	232,39 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-12	195,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-13	259,32 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-16	424,22 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-17	255,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-18	439,49 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-19	288,03 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-20	217,39 \$
Etienne Richard Moisan	Entret. Patinoire – Sem. finissant 21-01-2023	400,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-23	335,33 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-24	339,92 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-25	306,63 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	398,52 \$
Réseau Biblio de l'Estrie	Contribution annuel 2023	2 325,25 \$
Solutions Supérieurs	HV - Distributeur papier toilette	41,25 \$
Centre rén. G. Doyon	Poignée arche nickel brossé 3"	37,23 \$
ADMQ – Québec	Cotisation membre 2023	569,13 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-26	225,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Carburant - 2023-01-26	230,32 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	250,92 \$
Ville de East Angus	Cour municipale	2 447,99 \$
Centre rén. G. Doyon	Housse à récurer rechange	5,73 \$
Etienne Richard Moisan	Entret. Patinoire – Sem. finissant 28-01-2023	400,00 \$
S.O.S Pompes P. Expert	Immobilisation, poste princ. Fontaine-Bleu 15HP 600V	6 432,12 \$
Cloutier, Rémi	Ent. Et Déneigement chemins hiver - 3/5	5 978,70 \$
Municipalité Hampden	Ent. Et Déneigement chemins hiver - 3/5	3 374,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 30-01-2023	310,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 31-01-2023	130,03 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 31-01-2023	185,06 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 01-02-2023	370,02 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 02-02-2023	251,01 \$
Ressorts Robert	LSHLC : diesel exhaust fluid 9,46L (urée)	458,75 \$
Fonds D'Inform. Territoire	Frais avis de mutation	6,15 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable - pré. 9 jan & 24 jan.	154,07 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eaux usées - pré. 9 jan 23	160,40 \$
Ville de East Angus	Jugement - frais nettoyage 21 Hope	12 288,89 \$
Visa Desjardins	Service incendie - Carburant - 30-01-2023	69,77 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	1 822,86 \$
Tech-Nic Réseau Conseil	Support technique Office non MRC	109,23 \$
Registraire des entreprise - Services Québec	Demande constitution : Camp de Scotstown - Hampden	184,00 \$
BELL Canada	Bureau municipal - 2e ligne	93,64 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne incendie	95,24 \$
BELL Canada	Poste chlore	110,11 \$
BELL Canada	Station épuration	82,20 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Visa Desjardins	Poste chlore : Lumen : fusibles (10)	240,53 \$
Visa Desjardins	HV : 2 porte-poussières	11,48 \$
Agence des douanes	Remises employeur - janvier 2023	1 747,49 \$
Revenu Québec	Remises employeur - janvier 2023	7 185,31 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 2023-02-03	166,17 \$
Gestion USD Inc.	Achats bacs bleus (40) et noirs (30)	8 977,63 \$
Alarme Rive-Sud	Temps ins.-vér. Système garage & resto	175,34 \$
Ressorts Robert	Voirie : tracteur John Deer – Réparation/chang. huile différentiel avant	4 582,31 \$
Chambre comm. HSF	Formation ressources humaines : MP	35,00 \$
Hydro-Québec	Parc - Victoria Est	30,44 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville : électricité et chauffage	1 915,29 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	615,03 \$
Hydro-Québec	Parc Walter-MacKenzie	36,57 \$
Maxime Désilets	LSHLC : frais déplacement : chercher chauffeur suite bris camion	68,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Frais déplacement 18-01-2023 – MRC	53,04 \$
Polard, Monique	Remb. petite caisse : frais poste, réception collation	124,94 \$
Salaire	Du 1er janvier au 31 janvier 2023	18 266,39 \$
	Total	90 876,39 \$

2023-02-049

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)

2023-02-050

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de février 2023 à la somme de 24 700,00 \$:

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		1 475 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	150,00 \$
02-320-00-640	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 200 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	2 000,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		11 525 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		0,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total	2 000 \$	
	TOTAL :	24 700,00 \$

ADOPTÉE

5.3.4 Rapport de la situation financière au 31 janvier 2023 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 janvier 2022 a été remis aux membres du conseil il y a quelques jours avant la séance du conseil avec l'ordre du jour de la séance.

5.4 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.4.1 Dépôt et avis de motion - Règlement 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257 (résolution)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257;

2023-02-051

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 31 janvier 2022 et qu'ils ont reçu copie du projet le 5 février 2023 par courriel et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Madame Elisabeth Boil, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 505-22.

ADOPTÉE

5.5 Employés municipaux

5.5.1 Début d'un stage (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a reçu une demande d'une élève pour effectuer un stage de 120 heures en comptabilité au sein de l'administration de la ville dans le cadre de ses études;

ATTENDU QUE ce stage ne représente aucun coût à la Ville de Scotstown;

2023-02-052

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent le stage en comptabilité débutant au cours des prochains jours pour une durée de 120 heures et devant se terminer vers le 17 mars 2023 selon un horaire variable.

L'étudiante sera sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

5.5.2 Programme Emplois été Canada – Entériner le dépôt d'une demande d'aide financière (résolution)

2023-02-053

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal entérinent la demande d'emploi étudiants déposée pour la période estivale 2023 auprès d'Emploi Canada été pour offrir des emplois aux étudiants pour les services municipaux et aider les organismes.

Si cette demande est acceptée, un affichage pour le recrutement d'étudiant sera fait.

ADOPTÉE

5.5.3 CCHSF - Formation en RH (résolution)

2023-02-054

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, directrice générale, à participer à deux (2) formations en ressources humaines dispensées par la chambre de commerce du Haut-Saint-François au cours du mois de février, en collaboration avec le CAMO pour les employeurs locaux.

Les objectifs de ces deux formations sont :

- D'outiller les employeurs du Haut-Saint-François de façon à maintenir en place les employés actuels,
- De les aider à se démarquer pour attirer de la main-d'oeuvre.

La 1^{re} formation sera " Faire face aux turbulences en adaptant les pratiques de rémunération globale " réalisée par Mme Marie-Josée Tessier, stratège et complice RH chez Koläb.

Quand : Mercredi le 15 février 2023 au Centre culturel - 288, rue Maple, East Angus (Qc), JOB 1R0

La 2^e formation sera " Optimisez l'expérience employé de votre organisation " réalisée par M. Alex Philibert-Smith, stratège en ressources humaines chez GoRH.

Quand : Mercredi le 22 février 2023 au Centre culturel - 288, rue Maple, East Angus (Qc), JOB 1R0

Le coût pour les deux formations est de 35 \$.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.6 Nomination représentant : Mise à jour du plan d'intervention sur le réseau routier local (PRILL) (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François doit effectuer la mise à jour du Plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la MRC doit se doter d'un petit comité qui servira périodiquement (environ tous les deux mois d'ici les prochains 18 mois) à faire le suivi de la firme externe, en appui à la chargée de projet nommée, pour les 7

étapes : profil socioéconomique, priorisation du réseau, état du réseau, interventions, etc.;

Considérant la réception d'un courriel de Monsieur Dominic Provost, directeur général de la MRC le 22 novembre 2022 recherchant un ou deux DG provenant des municipalités pour être sur ce comité, avec 3 maires du conseil des maires;

Considérant que la MRC du Haut-St-François a adopté la résolution 2022-11-184 le 23 novembre 2022 pour la formation du comité;

2023-02-055

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la nomination de Madame Monique Polard, directrice générale, au comité formé par la MRC du Haut-St-François pour la mise à jour du Plan d'intervention sur le réseau routier local (PRILL) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

5.7 Hôtel de Ville – Cuisine : entériner l'achat d'un évier et robinet (résolution)

Considérant les travaux de réaménagement qui sont amorcés dans la cuisine de l'Hôtel de Ville;

Considérant que le remplacement de l'évier et du robinet est nécessaire;

Considérant la demande d'estimation reçue;

2023-02-056

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation no. 3644 de Bell-eau-clerc du 19 janvier 2023 pour l'achat des équipements suivants :

- . 1 évier KINDRED 20"X30"X9" – prix : 425.00 \$ plus les taxes;
- . 1 robinet d'évier – prix : 389.00 \$ plus les taxes.

Que ces équipements soient installés par Bell-eau-clerc en plus du branchement du réservoir à eau chaude déjà acheté.

ADOPTÉE

5.8 Programme PRABAM – Estimation station épuration (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown peut bénéficier du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant qu'une demande d'estimation a été faite pour des travaux de réfection de la toiture d'un édifice municipal;

Considérant que la demande d'estimation a été faite pour obtenir le prix visant la réfection de la toiture en tôle et l'installation d'une membrane;

2023-02-057

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission no 203 de l'entreprise Les Frères Morin (Milan) pour la réfection de toiture en rôle et installation d'une membrane résisto haute température sur 2 rangée et le reste en membrane synthétique :

- . Installer la tôle modèle impérial en acier 28 G prépeintes (couleur au choix) ainsi que les chapeaux et solins nécessaires ;

. Installer des arrêts neige vis-à-vis les portes d'accès ;
 . Nettoyage des lieux et transport des rebuts inclus ;
 Montant : 11 667,39 \$
 583,37 \$
 1 163,82 \$
 Total : 13 414,58 \$

Un acompte de 25% sera exigé avant le début des travaux, 50% lorsque la moitié des travaux sera effectué et le dernier 25% à la fin de ceux-ci.

ADOPTÉE

5.9 Démarches pour certification Municipalité amie des aînés – Comité de suivi (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden ont réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown et Municipalité du Canton de Hampden accordent une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche et les consultations effectuées auprès des citoyens de Scotstown sont un outil primordial pour aider à la prise de décisions pour établir les besoins et la vision à élaborer par son plan d'action;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

2023-02-058

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown adopte la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action d'une durée de 5 ans, soit de 2023 à 2027;

QUE la Ville de Scotstown avec la participation de la Municipalité du Canton de Hampden procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élue responsable des questions familiales et âgées (RQFA), Madame Elisabeth Boil, conseillère de la Ville de Scotstown;

Ce comité sera composé des 11 membres suivants :

Noms et titres	Responsabilités
Élisabeth BOIL, conseillère de la Ville de Scotstown	. Augmenter la sécurité des citoyens . Favoriser la communication et l'accès à l'information . Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles;
Mariette CLOUTIER, citoyenne	. Remettre en place les activités « avant COVID » : tai-chi, gymnastique adaptée... . Instaurer des activités éducatives : cours d'ordinateurs, de tablettes, de smartphones . Favoriser la communication et l'accès à l'information . Soutien à la santé et aux saines

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

	habitudes de vie
Nancy COLEMAN, citoyenne	. Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles;
Réal COUTURE, citoyen	. Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles;
Caroline GILBERT, citoyenne	. Aide aux autres membres
Marjolaine GUILLEMETTE, conseillère de la Ville de Scotstown	. Développer les liens intergénérationnels dans la communauté . Faciliter la mobilité;
Lisa IRVING, conseillère de la Municipalité du Canton de Hampden	. Augmenter la sécurité des citoyens . Faciliter la mobilité;
Jacky MATHIEU, citoyenne	. Remettre en place les activités « avant COVID » : tai-chi, gymnastique adaptée... . Instaurer des activités éducatives : cours d'ordinateurs, de tablettes, de smartphones
Chantal OUELLET, citoyenne	. Assurer la relève des bénévoles de tous âges dans les comités . Soutien à la santé et aux saines habitudes de vie
Monique POLARD, directrice générale de la Ville de Scotstown	. Aide aux autres membres
Manon ROY, directrice générale de la municipalité de Hampden	. Développer les liens intergénérationnels dans la communauté . Assurer la relève des bénévoles de tous âges dans les comités.

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

ADOPTÉE

5.10 Création d'un Conseil jeunesse (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accepté de déposer la candidature de la Ville de Scotstown pour obtenir la reconnaissance « Municipalité amie des enfants »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite initier les jeunes à la vie politique, de prendre des initiatives, de collecter des idées pour améliorer grâce à

des projets le cadre de vie de la municipalité au travers de leur vision de jeunes citoyens de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de mettre en place un conseil de jeunes dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des jeunes dans la vie démocratique municipale est un élément important dans le but de mieux connaître le fonctionnement et les raisons des décisions prises par les élus municipaux sur le développement d'une communauté est essentiel;

2023-02-059

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal prépare la mise en place d'un conseil jeune et une invitation sera transmise aux jeunes de Scotstown à une rencontre au cours du mois de mai 2023.

Que des informations seront prises pour la structure et la démarche du conseil jeune.

ADOPTÉE

5.11 **ADMQ – Congrès annuel 2023 – participation de la directrice générale (résolution)**

2023-02-060

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, à Québec, lequel se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2023.

Les coûts reliés à l'inscription sont de cinq cent soixante-six dollars (566 \$) plus les taxes, soit le montant de 650,76 \$. Ces coûts seront assumés par la municipalité ainsi que les frais d'hébergement.

Les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.12 **Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François - Demande d'appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre (résolution)**

Considérant que la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François souhaite mettre en place un projet prometteur et structurant pour le territoire afin d'y inclure plus spécifiquement les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes que la société racise;

Considérant qu'ils engagent à offrir leur appui et participation au prolongement du projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François* qui vise à 1) pérenniser les activités du *Réseau des partenaires uniEs contre les violences basées sur le genre* et 2) amplifier les activités et les analyses déjà instaurées en les adaptant aux besoins et aux enjeux particuliers des femmes racisées, des femmes âgées et des femmes en situation de handicap;

Considérant que les injustices genrées étant amplifiées par la discrimination raciale, l'âgeisme et le capacitisme, il est primordial de mettre de l'avant une

approche intersectionnelle afin de répondre aux besoins criants dans le Haut-Saint-François;

Considérant que la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François accueille chaudement l'idée d'élargir la portée du projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François*;

Considérant que la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François demande l'appui des municipalités;

Pour ces motifs,

2023-02-061

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown appuie la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François dans leur projet et leurs démarches pour la réalisation de ce dossier.

ADOPTÉE

5.13 Lettres de remerciement (résolution)

2023-02-062

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown transmette des lettres de remerciements aux personnes suivantes, à savoir :

. Madame Guylaine Robert, pour son travail minutieux de conciergerie à l'Hôtel de Ville au cours des dernières années ;

. Madame Julie Charron, pour avoir rempli bénévolement le formulaire de demande d'aide financière pour la Fête de la Pêche, édition 2023;

. Madame Manon Bouchard, pour son excellent travail au sein de l'administration au cours dernier mois;

ADOPTÉE

5.14 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : janvier 2023

Considérant que des rencontres, formations, webinaires et autres peuvent avoir lieu au cours du mois de janvier et qui sont d'intérêts pour des dossiers en cours ou pour obtenir des informations pour des projets;

2023-02-063

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

2023-02-064 **6.1.1 Bonus 2022 – Rapport évaluation et remise (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport d'évaluation des pompiers du Service incendie de la Ville de Scotstown pour l'année 2022. La somme indiquée au rapport est remise aux pompiers visés selon le rapport.

Ce bonus est calculé selon un rapport préparé par le directeur incendie en tenant compte des présences des pompiers aux entraînements, interventions, etc. ainsi que certaines appréciations de leur esprit d'équipe et autres. Une rencontre a eu lieu avec le directeur incendie entre les représentants du conseil municipal.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite remercier les pompiers pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

6.2 Rapport annuel – Schéma de couverture de risques (résolution)
ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2022 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

2023-02-065 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le rapport annuel 2022 du Service incendie de la Ville de Scotstown soit transmis à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Tracteur John Deer : entériner les réparations (résolution)
CONSIDÉRANT QUE des réparations majeures devaient être effectuées rapidement sur le tracteur John Deer pour éviter que des pièces s'usent et exigent plus de réparations et augmentent les coûts;

2023-02-066 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les réparations au Garage Ressorts Robert (Lac Mégantic) pour le différentiel avant du tracteur John Deer, changé l'huile et changé « split sleeve » au montant de 4 582,31 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

7.2 Demande d'estimation pour réalisation des plans pour la conception d'une virée pour le transport scolaire sur la rue Hope (résolution)

ATTENDU les travaux effectués sur la rue de Ditton au cours de l'année 2022 et terminés au printemps 2023;

ATTENDU que la largeur de la rue de Ditton a été modifiée pour permettre une meilleure sécurité des usagers et la construction d'une piste cyclable;

ATTENDU que le conseil municipal veut mettre en place une infrastructure pour permettre au transport scolaire un espace de stationnement et une zone de débarquement (arrivée et départ) sécuritaire des élèves;

2023-02-067

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit adressée à Monsieur Pierre Grondin, ingénieur, de la firme EXP (Sherbrooke) pour concevoir les plans d'une virée pour le transport scolaire sur la rue Hope et une zone de débarquement (arrivée et départ) sécuritaire des élèves.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Poste de chlore : Remplacement de la pompe de chlore défectueuse (résolution)

Considérant qu'actuellement une des deux pompes au poste de chlore est défectueuse;

Considérant qu'advenant que la seule pompe en état de fonctionnement a un bris, nous n'aurons plus de pompe de chlore de rechange et un avis ébullition sera mis en place;

Considérant qu'une demande de soumission pour le remplacement de la pompe de chlore défectueuse dont le même modèle qui est en place est discontinué et qu'une pompe de modèle GX1604NPB9M00UD1130B POMPE DOSEUSE PROMINENT GMXA1604NPB9M00UD1130BFR a été demandée auprès de la compagnie ChemAction (St-Léonard) et que le prix 3 882,14 \$ incluant les taxes;

2023-02-068

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'achat d'une pompe de chlore neuve auprès de la compagnie ChemAction selon l'estimation reçue au montant de 3 882,14 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

8.2 Demande d'estimation pour l'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'approvisionnement en eau potable (résolution)

Considérant que la protection de la source d'approvisionnement d'eau potable est importante pour assurer la production d'une eau potable saine et réduire les risques pour la santé publique;

Considérant que les exigences de réalisation d'une analyse de vulnérabilité formulée dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du gouvernement du Québec constituent un premier pas pour assurer une meilleure protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec;

Considérant que le RPEP oblige le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 à produire et à transmettre au Ministère un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source, signé par un professionnel;

Considérant que la Ville de Scotstown a l'obligation de faire faire une analyse de la vulnérabilité de ses sources d'approvisionnement en eau potable par un professionnel;

2023-02-069

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'une demande d'estimation pour connaître le coût d'effectuer une analyse de la vulnérabilité de ses sources d'approvisionnement en eau potable par un hydrogéologue professionnel;

Que la demande d'estimation soit faite auprès de 2 ou 3 firmes professionnelles et le dossier sera remis aux membres du conseil pour décision finale.

ADOPTÉE

8.3 Écocentre mobile – Date (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets sont en hausse depuis quelques années et que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre la possibilité aux municipalités d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée annuelle, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

2023-02-070

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne la date du 6 mai 2023 pour la tenue d'une journée pour offrir aux citoyens le service d'écocentre mobile au garage municipal, pour permettre d'y déposer certains items;

Que la date sera confirmée après vérification auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour la tenue de cette activité;

Une publicité sera diffusée sur le page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown, au tableau d'affichage, dans les divers commerces de Scotstown ainsi qu'aux municipalités environnantes.

ADOPTÉE

8.4 Formation sur la manipulation des RDD (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal;

Considérant que la MRC du HSF en partenariat avec l'entreprise Laurentides Re/Sources va offrir une formation gratuite sur la manipulation des RDD;

Considérant que cette formation est nécessaire pour tous les employés qui sont responsables d'un point de dépôt de RDD dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-071

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, et Monsieur Patrick Lauzon, employé aux travaux publics, participent à la formation en ligne le 7 mars de 8h00 à 12h00

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Demande aide financière – FRR - 4 – Entretien de la piste de ski de fond (résolution)

Considérant que le comité de vitalisation de la MRC du Haut-Saint-François (MRC HSF) souhaite recevoir des projets pour venir l'appuyer dans sa démarche de vitalisation pour agir de façon positive dans le développement des six municipalités impliquées dans la démarche;

Considérant que le territoire d'application pour ce programme est celui des six municipalités classées Q-5 selon l'indice de vitalité économique de 2016 soit les municipalités : Chartierville, Hampden, La Patrie, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown et Weedon;

Considérant que les projets doivent s'inscrire directement dans l'un des axes de vitalisation du cadre de vitalisation adopté par le comité de vitalisation et le conseil de la MRC HSF;

Considérant que les municipalités et/ou organismes suivants peuvent recevoir une aide financière de la MRC HSF pour la mise en oeuvre de l'entente et pour la réalisation de projets :

- les organismes municipaux et les communautés autochtones ;
- les entreprises privées et d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier ;
- les coopératives, à l'exception des coopératives du secteur financier ;
- les organismes à but non lucratif ;
- les organismes des réseaux du milieu de l'éducation ;
- les personnes morales souhaitant démarrer une entreprise;

Considérant que la Ville de Scotstown veut offrir aux citoyens la possibilité de pratiquer une activité en saison hivernale sur son territoire pour briser l'isolement et pour une vie saine et que les recherches révèlent que l'exercice physique améliore le bien-être psychologique et réduit l'anxiété et le stress;

Considérant que le site de la piste cyclable du Marécage des Scots est un lieu propice pour faire une piste de ski de fond et de raquette et que le conseil municipal veut rallonger le circuit sur une longueur de près de 7 km pour un montant de 7 200 \$ d'entretien pour la saison hivernale 2022-2023;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden participe à ce projet et accepte le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme FRR, volet 4 vitalisation et de contribuer à 50 % des coûts d'entretien;

2023-02-072

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme FRR, volet 4 vitalisation pour le projet d'agrandir le circuit de la piste de ski de fond et de raquette pour la saison hivernale 2022-2023 et représentant un financement par la MRC du Haut-Saint-François – Fonds région et ruralité dans l'enveloppe disponible pour un montant total de 7 200 \$ réparti ainsi :

- . 50 % du montant, soit 3 600 \$ du fonds disponible de la Ville de Scotstown;
- . 50 % du montant, soit 3 600 \$ du fonds disponible du Canton de Hampden;

ADOPTÉE

9.2 Demande aide financière – FRR - 4 – Projet dalle de béton pour patinoire (résolution)

Considérant que le comité de vitalisation de la MRC du Haut-Saint-François (MRC HSF) souhaite recevoir des projets pour venir l'appuyer dans sa démarche de vitalisation pour agir de façon positive dans le développement des six municipalités impliquées dans la démarche;

Considérant que le territoire d'application pour ce programme est celui des six municipalités classées Q-5 selon l'indice de vitalité économique de 2016 soit les municipalités : Chartierville, Hampden, La Patrie, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown et Weedon;

Considérant que les projets doivent s'inscrire directement dans l'un des axes de vitalisation du cadre de vitalisation adopté par le comité de vitalisation et le conseil de la MRC HSF;

Considérant que les municipalités et/ou organismes suivants peuvent recevoir une aide financière de la MRC HSF pour la mise en oeuvre de l'entente et pour la réalisation de projets :

- les organismes municipaux et les communautés autochtones ;
- les entreprises privées et d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier ;
- les coopératives, à l'exception des coopératives du secteur financier ;
- les organismes à but non lucratif ;
- les organismes des réseaux du milieu de l'éducation ;
- les personnes morales souhaitant démarrer une entreprise;

Considérant que la Ville de Scotstown veut offrir aux citoyens la possibilité de pratiquer une activité en saison hivernale sur son territoire pour briser l'isolement et pour une vie saine et que les recherches révèlent que l'exercice physique améliore le bien-être psychologique et réduit l'anxiété et le stress;

Considérant que le projet souhaité vise la construction d'une dalle de béton d'une superficie approximative de 80' X 60' X 6' pour la patinoire extérieure pour un montant de 62 000 \$ incluant les taxes applicables sur le terrain de loisirs;

Considérant que ce projet d'infrastructure de loisir permettra aux citoyens et aux élèves de l'école primaire Saint-Paul de pratiquer le patin en hiver, mais également différents projets en toutes saisons;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden participe à ce projet et accepte le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme FRR, volet 4 vitalisation et de contribuer à 50 % des coûts d'entretien;;

2023-02-073

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme FRR, volet 4 vitalisation pour le projet de construction d'une dalle de béton et représentant un financement par la MRC du Haut-Saint-François – Fonds région et ruralité par l'enveloppe disponible aux municipalités visées pour un montant total de 62 000 \$ réparti ainsi :

- . 50 % du montant, soit 31 000 \$ du fonds disponible de la Ville de Scotstown;
- . 50 % du montant, soit 31 000 \$ du fonds disponible du Canton de Hampden;

ADOPTÉE

9.3 Dossier : 21 rue Hope - Transmission des frais de nettoyage – Délai pour paiement (résolution)

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre 2022 l'ordonnance no. 22-00184-9, 22-185-1, 22-00186-4 a été prononcée par l'Honorable Alain Boisvert, J.C.M. de la Cour municipale de East Angus contre Monsieur Yan Blais, résident de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est la poursuivante;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yan Blais est le défendeur;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de culpabilité prononcée contre le défendeur le 25 octobre 2022 par le tribunal;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal peut ordonner toute mesure utile pour la mise à effet d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance d'une municipalité, à l'exception d'une mesure visant la démolition d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal estime opportun d'ordonner des mesures utiles pour la mise à effet des règlements de zonage et de nuisances de la Municipalité de Scotstown sur l'immeuble du défendeur;

CONSIDÉRANT QUE l'ordonnance émise par le Tribunal stipule les motifs suivants :

ORDONNE au défendeur de prendre les mesures nécessaires pour retirer de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 774 129 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, en la Ville de Scotstown, les biens décrits ci-après, dans un délai de trente (30) jours;

a) tous les amas de matériaux de construction, de débris, de déchets, de rebuts, de pièces de machinerie et autres nuisances, apparaissant aux diverses photos datées du 9 septembre 2021 déposées au dossier de la Cour, lesquelles sont jointes à la présente ordonnance en annexe I;

b) tous les véhicules hors d'état de fonctionner, apparaissant aux diverses photos datées du 9 septembre 2021 déposées au dossier de la Cour, lesquelles sont jointes à la présente ordonnance en annexe II;

À défaut par le défendeur de respecter la présente ordonnance et de s'exécuter dans le délai accordé par le tribunal

AUTORISE la poursuivante à effectuer ou compléter les travaux ci-avant décrits, sans autre avis ni délai, aux frais du défendeur, par l'entremise de ses employés, fonctionnaires, mandataires ou autres représentants;

DÉCLARE que toute somme due à la poursuivante à la suite de son intervention en vertu de la présente ordonnance est assimilée à une taxe foncière, et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2022, la Huissière de justice a signifié l'ordonnance datée du 8 novembre 2022, annexe I et annexe II à Monsieur Yan Blais à son domicile ou à sa résidence en main propre selon l'article 116 C.p.c.;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2023, la Huissière de justice s'est présentée chez Monsieur Yan Blais pour exécuter l'ordonnance de nettoyage de la propriété selon les conclusions du jugement;

CONSIDÉRANT QUE les frais de nettoyage de la propriété de Monsieur Blais au montant de 13 594,49 \$ ont été transmis à la Ville de Scotstown;

2023-02-074

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown transmette une facture à Monsieur Yan Blais au montant de 13 594,49 \$ représentant le montant facturé pour le nettoyage de sa propriété;

QUE Monsieur Blais a un délai de 30 jours suite à la réception de la facture pour payer à la Ville de Scotstown la totalité le montant et que des intérêts seront ajoutés après le délai selon le règlement 505-22 en vigueur;

QUE conformément aux articles 501 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Scotstown a l'obligation de percevoir les taxes foncières;

QU'en vertu des articles 252 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale la Ville se doit de recevoir les paiements desdites taxes. Ainsi, en vertu des articles 511 à 538 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception. La présente politique s'applique à la perception de tous les revenus de la Ville considérés à titre de taxes, soit :

- Taxes foncières
- Droits sur les mutations immobilières
- Toutes autres créances assimilées à une taxe

QU'à défaut de recevoir le paiement complet au délai fixé, la Ville de Scotstown prendra les mesures judiciaires pour recouvrer les sommes dues par une vente en justice.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Remise des sommes prévues aux prévisions budgétaires 2023 aux organismes à but non lucratif

10.1.1 Bibliothèque municipale (résolution)

2023-02-075

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à la Bibliothèque municipale de Scotstown pour l'année 2023 au montant de 300 \$ en plus de payer la contribution au Réseau Biblio.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10.1.2 L'Événement (résolution)

2023-02-076

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme L'événement, journal communautaire de la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden pour l'année 2023 au montant de 1 300 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2023.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10.1.3 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)

2023-02-077

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Les Loisirs Scotstown-Hampden » pour l'année 2023 au montant de 4 800 \$.

Le montant de 4 800 \$ sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

Une somme additionnelle de 1 300 \$ sera remise à l'organisme au cours des prochains mois pour une contribution dédiée à la Fête de la Pêche 2023 si l'événement a lieu.

Considérant que les membres de l'organisme ont indiqué aux conseils municipaux de la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden qu'ils ne souhaitent plus avoir la responsabilité de l'organisation du camp de jour, une somme de 1 000 \$ a été retranchée du montant initial prévu de 5 800 \$ et sera remise pour l'organisation du camp de jour 2023.

ADOPTÉE

10.1.4 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)

2023-02-078

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme la « Société de développement Scotstown-Hampden » pour l'année 2023 dans la continuité de leurs activités au montant de 4 000 \$ provenant du fond général.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10.1.5 Cœur Villageois (résolution)

2023-02-079

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Cœur villageois de Scotstown » pour l'année 2023 au montant de 2 500 \$ provenant du fond général.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10.2 Aide financière – Organisme responsable du camp de jour (résolution)

Considérant que les membres de l'organisme Les Loisirs Hampden-Scotstown ont indiqué aux conseils municipaux de la Ville de Scotstown et de la

Municipalité du Canton de Hampden qu'ils ne voulaient plus avoir la responsabilité du camp de jour;

Considérant que le conseil municipal est conscient qu'un camp de jour en période estivale est un service important envers la population pour permettre aux parents d'occuper leur emploi;

Considérant que le camp de jour peut occuper une place importante dans la programmation estivale de plusieurs municipalités à travers le Québec;

Considérant que l'organisation d'un camp de jour peut exiger des coûts pour offrir des activités aux enfants;

2023-02-080

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal contribue à une somme de mille dollars (1 000 \$), somme retranché de la contribution 2023 prévue à l'organisme les Loisirs Hampden-Scotstown, pour la mise sur pied du camp de jour et l'organisation de ce service.

ADOPTÉE

2023-02-081

10.3 Plaisirs d'hiver : Autorisation pour glissade sur la rue Coleman (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'activité de glissade sur la rue Coleman au cours de l'avant-midi du 11 février 2023 dans le cadre des festivités de Plaisirs d'hiver et autorise Monsieur Rémi Cloutier, responsable de l'entretien d'hiver de cette rue à éviter l'épandage de sable pour cette activité selon les conditions climatiques.

Les résidents de ce secteur seront avisés par courrier de la fermeture complète de la rue durant l'activité de Plaisirs d'hiver.

ADOPTÉE

10.3.1 Demande pour arrêt de déneigement pour la préparation de la glissade (résolution)

Considérant la réception d'une demande au conseil municipal pour faire l'installation d'arrêts de neige sur la toiture du bâtiment situé au terrain de balle et occupé par l'organisme La Relève du Haut-Saint-François;

Considérant qu'une estimation a été demandée pour ces travaux et que les coûts sont élevés;

Considérant que ces travaux n'ont pas été prévus au budget 2023;

2023-02-082

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal ne procédera pas aux travaux actuellement.

Que ce dossier sera étudié ultérieurement pour vérifier différentes options.

ADOPTÉE

10.4 Entretien et réparation bâtiment « Le Petit Écossais » (résolution)

Considérant que le bâtiment situé au 11 rue du Parc appartient à la Ville de Scotstown;

Considérant que des travaux doivent être faits, soient :

- . Ajuster les portes avant près de la cuisine et la porte arrière pour qu'elles ferment correctement
- . Réparer les serrures de la fenêtre de la porte de la cuisine pour qu'elles puissent barrer ;
- . Réparer le trou au plafond dans la salle de bain arrière causé par une infiltration d'eau et faire les réparations nécessaires au toit;
- . Réparer ou remplacer les deux séries de lumière au plafond au sous-sol partie gauche qui ne fonctionnent pas ou changer les fixtures (luminaires);
- . Vérifier et réparer la barre de feu de la porte arrière qui ne permet pas la porte d'ouvrir de l'extérieur ;

2023-02-083

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la directrice générale de retenir les services d'une personne qualifiée pour effectuer les travaux nécessaires aux frais de la Ville de Scotstown.

Un suivi sera fait aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.5 Service d'animation estivale - Création organisme à but non lucratif : camp de jour (résolution)

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2023-01-036 adoptée lors de la séance du 10 janvier 2023 autorisant la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) qui aura pour objectif l'organisation du Service d'animation estivale (SEA);

2023-02-084

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal appuie les démarches pour la mise en place du Service d'animation estivale (camp de jour) pour offrir un service aux jeunes familles.

Que le conseil municipal appuie les demandes d'aides financières qui pourront aider la mise en place du service, l'embauche du personnel et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉE

10.5.1 Nomination de délégués (résolution)

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2023-01-036 adoptée lors de la séance du 10 janvier 2023 autorisant la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) qui aura pour objectif l'organisation du Service d'animation estivale (SEA);

2023-02-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal nomme Mesdames les conseillères Marjolaine Guillemette et Elisabeth Boil ainsi que la directrice générale, Madame Monique Polard, représentantes du conseil municipal sur le comité de l'organisme « Camp de Scotstown-Hampden », responsable du Service d'animation estivale (camp de jour).

ADOPTÉE

10.5.2 Entériner la demande d'Emploi Canada Été (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ont accepté la responsabilité de la mise en place d'un Service d'animation estivale (camp de jour) en raison du délaissement de ce service par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown;

Considérant que le Service d'animation estivale doit embaucher le personnel nécessaire pour offrir des activités et la supervision des jeunes fréquentant le camp de jour;

Considérant l'aide financière du Programme Emploi d'été Canada du gouvernement fédéral pour l'embauche d'étudiants et que la date limite était le 12 janvier 2023;

Considérant que le Service d'animation estivale a besoin de cette aide financière pour l'embauche du personnel ;

Considérant que l'organisme Les Loisirs Hampden-Scotstown à accepter qu'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada du gouvernement fédéral pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour soit présenté en leur nom pour l'année 2023;

2023-02-086

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine et accepte le fait qu'une demande ait été préparée et présentée au Programme Emploi d'été Canada du gouvernement fédéral par le personnel administratif de la ville pour la date limite du 12 janvier 2023.

ADOPTÉE

10.5.3 Affichage pour embauche coordonnateur et animateurs (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ont accepté la responsabilité de la mise en place d'un Service d'animation estivale (camp de jour) en raison du délaissement de ce service par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown;

Considérant que le Service d'animation estivale doit embaucher le personnel nécessaire pour offrir des activités et la supervision des jeunes fréquentant le camp de jour;

Considérant que l'organisme sans but lucratif « Camp de Scotstown-Hampden » a été créé avec l'accord de la Ville de Scotstown pour l'organisation du Service d'animation estival;

2023-02-087

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'affichage pour le recrutement du personnel nécessaire pour le Service d'animation estivale;

Qu'une publicité sera diffusée sur la page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown et par tous moyens de communication ainsi qu'auprès d'organisations régionales.

ADOPTÉE

10.5.4 Gestion des paies par la Ville de Scotstown (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ont accepté la responsabilité de la mise en place d'un Service d'animation estivale (camp de jour) en raison du délaissement de ce service par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown;

Considérant que le Service d'animation estivale doit embaucher le personnel nécessaire pour offrir des activités et la supervision des jeunes fréquentant le camp de jour;

2023-02-088

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Monique Polard et responsable de la gestion des paies pour la Ville de Scotstown de procéder aux paies du personnel recruter pour le Service d'animation estivale.

Le montant déboursé par la ville pour le paiement des paies sera remboursé en totalité par les aides financières reçues pour les emplois du Service d'animation estivale.

ADOPTÉE

10.6 Cœur villageois – Demande de paiement de factures (résolution)

Attendu que l'organisme Cœur villageois de Scotstown a transmis une demande à la Ville de Scotstown pour qu'elle paie une facture dans le cadre d'un projet des balados;

2023-02-089

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal acceptent le paiement par la Ville de Scotstown de la facture no #2363 de la compagnie Les Productions Traces et Souvenances au montant de total de 15 521,63 \$.

L'organisme Cœur Villageois de Scotstown devra rembourser le montant facturer par la ville représentant le montant net de la facture plus 50% de la TVQ dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture.

Des intérêts seront facturés après le délai de 30 jours sur tous comptes impayés selon le règlement 505-22 en vigueur.

ADOPTÉE

10.7 Travaux pour le local du sous-sol : demandes d'estimations (résolution)

Considérant les travaux que le conseil municipal souhaite faire dans un local du sous-sol;

2023-02-090

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande d'estimation pour le coût des travaux, l'achat des matériaux soit faite incluant le remplacement des deux toilettes par des toilettes à faible débit, le remplacement du lavabo, l'installation d'une porte intérieure pour une séparation avec le passage, le recouvrement du plancher, l'achat et l'installation d'une thermopompe, etc.

ADOPTÉE

10.8 Entériner – Demande de subvention Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une correspondance quelques jours avant la séance du conseil municipal pour un programme de subvention du *Défi Ensemble, on bouge* de ParticipACTION ouvert jusqu'au 1^{er} février 2023;

Considérant que ParticipACTION a récemment lancé son appel de projets pour le *Défi Ensemble, on bouge* et que ce fonds vise à aider les organisations communautaires à éliminer les obstacles et à augmenter la participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes dignes d'équité dans le cadre du *Défi Ensemble, on bouge*, qui aura lieu tout le mois de juin 2023;

Considérant que le montant de la subvention peut atteindre 5 000 \$;

Considérant que les organisations admissibles à l'aide financière sont :

- Municipalités
- Centres de services scolaires et Commissions scolaires
- OBNL

Considérant que les deux volets pour les projets admissibles sont :

1. Organiser un événement ou un programme
 - L'événement ou le programme en question doit supporter la capacité à planifier et à offrir des occasions de participer à un sport de qualité aux groupes dignes d'équité. Les activités doivent se réaliser au moins en partie en juin 2023. La programmation peut s'étaler jusqu'en décembre 2023. Une partie du budget doit clairement être dédié à la formation pour favoriser l'équité, l'inclusion et/ou la sécurité.
2. Soutenir et faire la promotion du *Défi Ensemble, on bouge*
 - Développer des initiatives qui favorisent l'équité et l'inclusion des groupes ciblés, soit par de la formation, des partenariats, du marketing ou des communications et la création d'outils.
 - Il est obligatoire dans ce volet de faire la promotion du *Défi* pendant le mois de juin 2023.

Considérant que les projets devaient être déposés au plus tard le 1^{er} février 2023, soit avant la séance du conseil;

Considérant qu'un tel projet peut permettre d'offrir des activités sportives, récréatives et culturelles aux citoyens;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités du programme lors de l'atelier tenu le 31 janvier 2023;

2023-02-091

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine le dépôt de la demande financière dans le cadre du Programme de subvention du *Défi Ensemble, on bouge* de ParticipACTION pour offrir différentes activités récréatives, sportives et culturelles aux citoyens de la Ville de Scotstown;

QUE la directrice générale, Madame Monique Polard, était autorisée à préparer et déposer une demande d'aide financière et à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 École St-Paul – Carnaval 3 mars 2023 (résolution)

Considérant que l'école primaire Saint-Paul de Scotstown souhaite organiser un carnaval le 3 mars 2023 et profiter de cet événement pour une levée de fonds permettant l'achat d'un équipement;

Considérant que le carnaval aurait lieu sur la patinoire et qu'une demande est adressée au conseil municipal pour obtenir l'autorisation du conseil municipal;

2023-02-092

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la tenue d'un carnaval par l'école Saint-Paul sur les terrains de la patinoire le 3 mars prochain et encourage les citoyens à participer.

La Ville de Scotstown offrira son support pour diffuser la publicité sur sa page Facebook.

ADOPTÉE

11.2 Frais pour déplacement (résolution)

Considérant l'adoption du règlement 505-22 lors de la séance du 6 décembre 2022;

Considérant que l'article 20 du règlement 505-22 stipule le tarif pour les déplacements des élus et des employés municipaux correspondant au même tarif établi par le Gouvernement du Canada;

Considérant que l'article 20 du règlement 505-22 indique que le taux peut être modifié si le taux décrété par le Gouvernement du Canada est changé et que les informations sont diffusées sur le site web : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie/avantages-allocations/automobile/allocations-frais-automobile-vehicule-a-moteur/allocation-calculée-selon-taux-raisonnable-kilometre.html>

Et qu'une résolution sera adoptée par le conseil municipal lors du changement du taux par le gouvernement;

Considérant que le Gouvernement du Canada a adopté un nouveau tarif pour l'année 2023 selon les informations diffusé sur le site web et que c'est informations sont les suivantes :

Les taux des allocations pour frais d'automobile pour l'année **2023** sont :

- de 0,68 \$ par kilomètre pour les premiers 5 000 kilomètres parcourus;

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-093

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte le tarif pour les déplacements autorisés des élus et des employés municipaux sont remboursés au tarif de 0,68 \$ du kilomètre.

Que ce tarif soit en vigueur aussi longtemps qu'il respecte le tarif adopté par le Gouvernement du Canada.

Que cette résolution annule et remplace toute résolution ou partie de règlement antérieur à cette résolution.

ADOPTÉE

À CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE QUITTE SON SIÈGE. IL EST 19 H 51.

MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE REPREND SON SIÈGE À 19 H 53.

11.3 Circonscription électorale fédérale (information)

Entendu que la Ville de Scotstown a reçu une correspondance du bureau de Madame Marie-Claude Bibeau, Députée de Compton-Stanstead du gouvernement fédéral informant le changement de circonscription fédérale pour la Ville de Scotstown ainsi que pour les Municipalités de Lingwick et Weedon;

2023-02-094

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal prendra des informations.

Le dossier est reporté.

ADOPTÉE

11.4 Aucun sujet

11.5 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2023-02-095

13. Levée de la séance (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale